

GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression:

1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GEO SH-140

No. d'article : 340042

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Klüber Lubrication NA LP

9010 CR 2120 Tyler, Texas 75707 Phone: (903) 534-8021 Fax: (903) 581-4376

32 Industrial Drive Londonderry, NH 03053 Phone: (603) 647-4104 Fax: (603) 647-4106

Adresse e-mail de la per- : mcm@us.kluber.com

sonne responsable de FDS Material Compliance Management

Numéro d'appel d'urgence : +1-517-545-7070 NCEC

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Huile de graissage

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut provoquer une allergie cutanée.



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression: 1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

ate de la premiere version publice. 2021- 2021-

10-19

Conseils de prudence : Prévention:

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du

lieu de travail.

Porter des gants de protection.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment

à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisa-

tion.

Elimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : huile synthétique hydrocarbonée

huile ester Huile minérale.

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
Huile minérale	Propriétaire	Secret commercial (>= 1 - < 5)
Huile minérale	Propriétaire	Secret commercial (>= 1 - < 5)
Salts of alkyl hydroxybenzoic acids	220795-13-1	Secret commercial (>= 0.1 - < 1)

Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



GEO SH-140

Version Date de révision:

2021-10-19

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée: 2021Date d'impression:

- 2021-10-19

peau

1.0

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

10-19

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Apparence allergique

Avis aux médecins : La procédure de premiers secours doit être établie avec le

concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.



GEO SH-140

1.0

Version Date de révision:

2021-10-19

Date de dernière parution: -

10-19

Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression:

2021-10-19

équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les

égouts ou les cours d'eau.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Ne pas remballer.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions de stockage sures

: Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Stocker en tenant compte des législations nationales spéci-

fiques.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.





GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression:

1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Huile minérale	Propriétaire	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
Huile minérale	Propriétaire	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre tech-

nique

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection Le choix d'un gant approprié ne dépend

pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration





GEO SH-140

Version Date de révision:

1.0 2021-10-19

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression:

2021-10-19

dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

sée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : >= 232 °C

Méthode: coupelle ouverte

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

Donnée non disponible



GEO SH-140

1.0

Version Date de révision:

2021-10-19

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression:

2021-10-19

rieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.845 (20 °C)

Substance de référence: Eau

La valeur est calculée.

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 85 mm2/s (40 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.



GEO SH-140

Version Date de révision: 1.0

2021-10-19

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression:

2021-10-19

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Symptômes: Rougeur, Irritation locale

Composants:

Huile minérale:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5.53 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Huile minérale:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

née

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: -Date d'impression: 1.0

2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-2021-10-19

10-19

Composants:

Huile minérale:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

Huile minérale:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Résultat Pas d'irritation de la peau

Salts of alkyl hydroxybenzoic acids:

Résultat Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Espèce Lapin

Résultat Pas d'irritation des yeux Evaluation Pas d'irritation des yeux Méthode OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Type de Test Test de Buehler Espèce Cochon d'Inde

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Evaluation

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL oui

Salts of alkyl hydroxybenzoic acids:

Evaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-1.0

Date d'impression: 2021-10-19

10-19

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules

germinales - Evaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Donnée non disponible Remarques

Composants:

Huile minérale:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation

Pas toxique pour la reproduction

- Tératogénicité -

Pas toxique pour la reproduction



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression:

1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Huile minérale:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Huile minérale:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

Huile minérale:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Huile minérale:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons



GEO SH-140

1.0

Version Date de révision:

2021-10-19

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée: 2021-

10-19

Date d'impression:

2021-10-19

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Huile minérale:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >=

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertebres aqua tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité chronique) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Salts of alkyl hydroxybenzoic acids:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: -Date d'impression:

2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021-2021-10-19 1.0

10-19

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-

> sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Huile minérale:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3.9 - 6

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

plémentaire

Information écologique sup- : Pas d'information écologique disponible.

Composants:

Huile minérale:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Substance PBT non classée Substance VPVB non classée

Huile minérale:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Substance PBT non classée Substance VPVB non classée

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les régle-



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression:

1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

mentations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés

conformément à la réglementation locale.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : Composé de zinc

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression: 1.0 2021-10-19 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2021-10-19

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches



GEO SH-140

Version Date de révision: Date de dernière parution: - Date d'impression: 1.0 Date de la première version publiée: 2021- 2021-10-19

10-19

de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.